

COMITE SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 7 MARS 2011

- Maison du Parc -

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
M. PLANCHENAUULT	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines
Mme BOUTIN	Conseillère Générale des Yvelines
Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. MEMAIN	Maire de Cernay-la-Ville
M. PANNETIER	Maire de Châteaufort
M. GENOT	Maire de Chevreuse
M. MONTEGUT	Maire-adjoint de Choisel
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. ALISSE	Maire-adjoint de Lévis-Saint-Nom
M. ALLES	Maire de Longvilliers
M. LOLLIOZ	Maire de Magny-les-Hameaux
M. CRENO	Maire du Mesnil-Saint-Denis
M. PELLETIER	Maire de Milon-La-Chapelle
M. BENIZE	Maire de Rochefort-en-Yvelines
Mme TACYNIAK	Conseillère municipale de Saint-Lambert-des-Bois
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. FIDELLE	Maire de Senlis
M. LEVASSEUR	Conseiller municipal de Vieille-Eglise-en-Yvelines

Avec voix consultative :

Mme MEURGER (Présidente de la Commission *Habitat – Urbanisme – Paysage*)
M. DE WINTER (Chambre d'Agriculture)
M. DELEROZOY (CCIV)
Mme REINAUD (Union des Amis du Parc)

Ainsi que :

Mme SOLEILLE (Sous directeur CG 78)
M. AUBLE (Conseil Général 78)
M. BESCO (Conseiller municipal de Magny-les-Hameaux)
M. PAQUIER (Conseil Régional IDF)
Mmes LE LAGADEC, DUC, DRANSART, LE VOT, MAUSSION, MM. MARGAT, CHENY, ROMBAUTS, SANCH, HARDY (PNR)

Pouvoirs :

- Pouvoir de M. PLANCHENAUULT à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. PELLETIER
- Pouvoir de Mme LE SAINT à M. POUPART
- Pouvoir de M. BOCK à Mme BONZANI

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni. Il demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : la proposition d'une motion du Comité syndical contre les permis de recherche et d'exploitation des gaz de schiste.

Compte rendu du Comité syndical du 07 février 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Régional pour le Bureau syndical

Madame Anny POURSIHOFF a démissionné de ses fonctions de conseiller régional. En conséquence elle n'est plus représentante de la Région au Comité syndical du Parc. Elle appartenait précédemment au Bureau syndical du Parc.

Mme Laurence BONZANI, conseiller régional, a posé sa candidature pour occuper ce poste vacant de représentant de la Région au Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité désigne Mme Laurence BONZANI comme l'une des trois représentants de la Région au Bureau syndical du Parc.

Désignation du délégué de la CCIV au Comité syndical

Monsieur VANDEWALLE informe le Comité syndical que l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles Val d'Oise / Yvelines du 6 janvier 2011 a désigné ses représentants dans les instances extérieures ;

Monsieur François BELLINI a été désigné en tant que titulaire et M. Patrick BERNHEIM comme suppléant pour représenter la CCIV au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Nomination d'un conseiller économique auprès du Président et d'un délégué à la Présidence du Comité d'attribution des aides

Monsieur VANDEWALLE fait part au comité syndical de son souhait de pouvoir s'entourer des conseils de M. DELOROZOY en matière de développement économique, en particulier il souhaite pouvoir continuer de lui confier la présidence du comité d'attribution des aides, une mission qui requiert de la disponibilité ainsi qu'une expertise et une technicité qui ne sont plus à démontrer s'agissant de M. DELOROZOY.

Cette proposition est formulée en plein accord avec le représentant de la CCIV auprès du comité syndical. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2010 et vote du compte administratif 2010

Monsieur POUPART présente les principaux résultats du compte administratif. L'exercice qui vient de s'achever met en valeur une situation comptable très saine.

La structure Parc représente 42 % du total des dépenses réalisées en 2010. Cependant, pour l'essentiel, celles-ci recouvrent la masse salariale d'un personnel opérationnel dédié aux missions du Parc. Les dépenses liées aux programmes proprement dits de fonctionnement et d'investissement représentent 58 % du total. On note une progression sensible des subventions d'investissement aux communes et des subventions de droit privé aux entreprises artisanales, commerciales, hôtelières et aux agriculteurs.

Les programmes d'action recouvrent également d'importants aménagements en termes de génie écologique et d'urbanisme, et des conseils en énergie, d'animation des contrats de bassin, etc...

Le Vice-Président souligne comme les années passées que la conjugaison d'un contexte de révision de Charte et de la création relativement ancienne du Parc pour les 21 communes ne favorise pas un grand dynamisme des aides aux communes. D'autre part, certains dossiers sont extrêmement complexes et leur montage prend plusieurs années avant la réalisation effective des travaux (par exemple, la lutte contre les ruissellements sur le rouillon de la Madeleine représente de multiples étapes de diagnostics, maîtrise d'œuvre, de déclarations, etc.).

Le Vice-Président souligne également que l'équipe technique agit souvent sur le mode de l'expertise et organise des projets à une échelle intercommunale qui ne donnent pas nécessairement lieu à des aides directes (Plans paysage et biodiversité par exemple).

Les excédents importants peuvent s'expliquer par le caractère pluriannuel de la plupart des opérations.

Ceci exposé, le Président quitte la salle et le comité syndical donne son quitus à l'exécution du budget pour l'année 2010 en approuvant - à l'unanimité sauf la voix du Président - les résultats du compte administratif (voir la note de synthèse CA 2010 jointe).

Affectation du résultat 2010

Le Compte administratif 2010 a fait apparaître un excédent reporté, comme les années précédentes. Cet excédent a toutefois sensiblement diminué en 2010, de 61 620,60 € par rapport au solde de l'année précédente. Cette diminution vient de la section d'investissement. En effet, certaines opérations d'investissement ont été engagées en 2010, mais les recettes liées n'ont pas été perçues. Il y a en effet un décalage entre le paiement des factures ou le versement des subventions et la perception des recettes.

Au total, l'excédent reporté est de 2 282 543,54 €.

Il est donc proposé :

- d'affecter le résultat 2010 de la section de fonctionnement au Budget primitif 2011 en recettes de fonctionnement à l'article 002, soit 1 715 049,71 €.
- d'affecter le solde d'exécution 2010 de la section d'investissement au Budget primitif 2011 en recettes d'investissement à l'article 001, soit 567 493,83 €.

Le Comité syndical approuve ces décisions à l'unanimité dont Madame Christine BOUTIN arrivée en retard.

Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du Budget primitif dans la limite de 25 % de crédits d'investissement du budget de l'année précédente. C'est une disposition nouvelle pour le Syndicat mixte qui relève désormais de la M 14 et qui se révèle obligatoire dans l'attente du Budget Primitif.

Afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement effectuées avant le vote du Budget primitif 2011, il est proposé au Comité syndical d'approuver les ouvertures de crédits suivants :

Chapitre	Crédits ouverts en 2010	Crédits autorisés en 2011	Comptes concernés
Chapitre 20	433 833,18	108 458,30	2031, 205, 208
Chapitre 21	825 030,88	206 257,72	2113, 2128, 2135, 2158, 2181, 2182, 2183, 2184, 2188
Chapitre 23	603 407,35	150 851,84	2312, 2313, 2318
Total	1 862 271,41	465 567,85	

Cette autorisation est votée à l'unanimité.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Monsieur VANDEWALLE expose les grandes orientations pour 2011, il revient sur le contexte très particulier du vote du Budget cette année, en raison de l'incertitude qui pèse sur la date de signature d'un avenant au contrat de Parc pluriannuel 2011/2013. Monsieur BERSON, président du CG 91 lui a cependant donné l'assurance qu'il soumettrait au vote de l'Assemblée départementale l'approbation de la Charte et l'adhésion au Syndicat mixte du Parc.

Pour le moment, le Syndicat mixte se trouve dans une situation de vide juridique depuis le 19 janvier, dont la responsabilité ne lui incombe nullement.

Monsieur VANDEWALLE précise les grands projets transversaux qui feront l'objet d'un investissement particulier de l'ensemble des commissions et de l'équipe en 2011 : Guide des aides, Plans paysage et biodiversité, PLU, mesures agri-environnementales, Maison du vélo et du tourisme, fête à l'occasion de la création du nouveau Parc (cf. : Voir note DOB jointe à ce compte-rendu).

Le Président attire également l'attention sur le regroupement des équipes sur le site de la Madeleine qui devrait être finalisé avant l'élargissement au nouveau territoire.

Le DOB se poursuit par l'examen des 28 opérations et programmes prévus qui sont tous adoptés à l'unanimité. Les vice-présidents concernés sont rapporteurs de chacune de ces fiches. Les enfouissements de réseaux prévus à Senlisse et à Chevreuse donnent lieu à des questions du maire du Milon-La-Chapelle qui s'interroge sur la possibilité qu'il aurait de s'adresser également au Parc pour une petite section d'enfouissement pour laquelle il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante d'autres financeurs à brève échéance. Il lui est conseillé de se rapprocher dans les jours suivants de l'équipe technique du Parc afin de pouvoir intégrer sa demande au Budget 2011.

2. Enveloppes-programmes

020 PG, dossier 36 : travaux de bornage de la Sente rurale n° 28 à Senlisse

La commune de Senlisse a entamé, avec l'aide de sa commission des travaux, un travail sur la réhabilitation de ses chemins ruraux. Le premier projet qu'elle souhaite engager concerne la sente rurale n° 28 dite « de Senlisse au Moulin d'Aulne ».

Cette sente ne peut plus aujourd'hui être utilisée sur toute sa longueur, car elle passe aussi entre plusieurs propriétés privées. Avant tout démarrage de travaux de remise en état pour créer une promenade et une liaison douce vers Dampierre, il est donc nécessaire de faire établir un bornage.

La commune de Senlisse souhaite donc faire réaliser par un géomètre un relevé et une application cadastrale de cette emprise.

Le coût est estimé à 3.692 € HT (part PNR : 2.584,40 €)

040 PG, dossier 145 : réalisation de clôtures agricoles par la ferme d'élevage de la Grand'Maison, au Mesnil-Saint-Denis

L'EARL Ferme d'élevage de la Grand'Maison a repris en location un peu plus de 4 ha de prairies pour pâturage situés au hameau des Grands Ambésis en bordure du CR 9. Ces pâtures sont constituées de deux îlots contigus séparés par une haie. Afin de pouvoir mettre des bovins en pâturage, l'exploitant souhaite clôturer et équiper les parcelles.

L'aménagement consistera donc en :

- la mise en place d'une clôture en pieux d'acacia fendus et appointés sur 1.216 m ;
- la mise en place de 4 rangs de ronce Ursus doublée d'un fil électrique sur isolateurs
- la mise en place de 2 portes herbagères avec fermeture
- l'alimentation en eau pour l'abreuvement des animaux.

Les travaux seront réalisés par l'exploitant. Le montant total, de l'acquisition des matériaux, est estimé à 4 410, 80 € H.T. (part PNR : 3087,56 €)

Les deux enveloppes-programmes sont approuvées à l'unanimité.

Demande d'évaluation officielle du petit moulin des Vaux de Cernay

Les travaux du comité de pilotage installé par le Parc depuis 2009 sur la requalification paysagère du site des Vaux de Cernay auxquels ont participé les communes de Senlisse et Cernay, le Département des Yvelines, l'ONF, les représentants de l'Etat ont conduit à considérer l'acquisition par le Parc naturel régional de la propriété dite du *Petit Moulin*, sise sur la RD 91, comme très pertinente.

En effet, dans le cadre de l'aménagement du site des Vaux de Cernay, ce moulin représente un établissement central permettant de dispenser une information au public sur l'ensemble des patrimoines du grand site allant de l'abbaye des Vaux de Cernay jusqu'à l'étang des Roches et d'une petite structure muséographique.

Le Comité syndical, à l'unanimité, sollicite officiellement *France Domaine* pour la réalisation d'une évaluation vénale de l'ancien moulin et de ses parcelles d'assise, soit les parcelles cadastrées A 26 : 1 060 m² et A 25 : 1 425 m² situé au lieu dit « *le Petit Moulin* » 78720 Cernay-la-Ville, actuellement propriété de M. J-M Bruneau.

Marché de restauration collective au C.I.N.

Après une consultation infructueuse à l'automne dernier, il est proposé au comité syndical d'approuver la signature d'un marché de restauration collective pour le Centre d'Initiation Nature du gîte des Hauts-Besnières, conclu avec la société Avenance-Elior.

Cette société a fait connaître son intérêt pour ce marché en début d'année et ses propositions sont compatibles avec le cahier des charges et les montants perçus auprès des écoles.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la signature du marché à intervenir.

Convention d'occupation du Moulin d'Ors avec la Mairie de Châteaufort

Le Parc naturel régional détient un bail emphytéotique de 55 ans accordé par la commune de Châteaufort en date du 16 juin 1995 relatif au Moulin d'Ors en échange de sa réhabilitation complète qui a été terminée en janvier 2000.

Depuis cette date, la totalité de la gestion, de l'entretien et de la maintenance du Moulin sont pris en charge par le Parc naturel tant sur un plan financier que technique.

Néanmoins, l'équipe du Parc sera réunie au château de la Madeleine au cours de l'année 2011. Les locaux du Moulin d'Ors seront donc vacants par intermittence (hors les manifestations, formations et réunions du Parc). Il convient donc d'établir une convention afin d'établir les modalités d'occupation de ces locaux par la Mairie de Châteaufort et le Parc naturel régional.

Cette délibération est cependant retirée : en effet, le Parc est en attente de la réponse de la Commune sur sa proposition financière pour la mise à disposition du Moulin d'Ors.

Convention cadre 2011-2013 et convention d'objectifs 2011 avec l'ALME SQY

Le Parc et l'ALME SQY ont déjà mené des actions de coopération ponctuelles à destination des communes et des particuliers :

- information à la maîtrise des consommations d'énergie
- conseils d'Orientation Energétique en 2003
- étude sur le plan bois énergie en 2005
- co-organisation du forum *Eco-Habitat* en 2006, 2008, 2010
- diagnostic de deux bâtiments du Parc « *les Haut-Besnières* » en 2006 et « *basse-cour* » en 2010
- animation et intervention lors de conférences-débats sur les thématiques de l'énergie, l'architecture bioclimatique
- le conseil en énergie partagé pour des communes adhérentes au PNR et à l'ALME

Dans ce contexte, le Parc et l'ALME SQY souhaitent accentuer leur coopération dans les domaines privilégiés du développement durable, en particulier la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la solidarité des territoires et des populations et, d'une manière générale, toute action de la politique de développement durable dans le cadre de la nouvelle Charte du PNRHVC et des partenariats déjà existants à destination des communes adhérentes du Parc ainsi que des particuliers demeurant sur le territoire du Parc.

Pour 2011, le soutien financier du Parc portera sur le *Conseil en énergie partagée* et le soutien à la mission d'*Espace Info-Energie* de l'ALMESQY.

Cette participation du Parc s'élèvera à 25 300 €, répartis comme suit :

- soutien au CEP : 20 800 €.
- soutien à la mission d'Espace Info-Energie : 4 500 €.

Ces sommes font l'objet d'un programme budgétaire n° 686 P, proposé au Budget primitif 2011.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des présents.

Convention avec Yvelines Tourisme

Le Conseil Général des Yvelines a confié au service commercial d'YVELINES Tourisme la conception, l'organisation, la promotion et la commercialisation des produits touristiques du Département.

Le Parc charge le service commercial d'Yvelines Tourisme de promouvoir et de commercialiser les visites et animations touristiques suivantes :

- Visite guidée du château de la Madeleine
- Ateliers du Moyen-âge pour les enfants
- Castellologie du château de la Madeleine
- Zones humides de Port-Royal
- Plantes sauvages et bons usages
- Lecture de paysage du bourg de Chevreuse

La convention est conclue pour une durée d'une année prenant effet le 1^{er} janvier 2011 qui pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

En application du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, le grade de « *technicien supérieur territorial* » devient « *technicien principal de 2^e classe* ». Il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

QUESTION DIVERSE : motion sur les permis de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures – gaz de schiste

Monsieur VANDEWALLE fait état de son inquiétude partagée par la Fédération des Parcs naturels régionaux sur la délimitation d'un périmètre autorisant les recherches d'hydrocarbures gazeux (gaz de schiste). Le territoire actuel et futur du Parc est concerné par des demandes de permis exclusifs de recherche qui ont été déclarées recevables et sont en cours d'instruction. Pour le moment, à une échelle nationale, les autorisations font l'objet d'une mesure de suspension temporaire.

Le Président souhaite que l'Etat observe la même position qu'il a déjà exprimée en 2004 sur l'interdiction de tout forage exploratoire à des fins d'exploitation d'hydrocarbures et propose la publication d'une motion au Comité syndical. Celle-ci affirme son opposition à tout projet de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures—gaz de schiste—sur l'ensemble du territoire du Parc, tel que déterminé par la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 10 février 2011, elle est approuvée à l'unanimité.

